2018-02
Réunion du Conseil Municipal
Lundi 26 mars 2018 à 19h08

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Revigny-sur-Ornain.
Séance du 26 mars 2018 à 19h08.
Sous la Présidence de Monsieur Pierre BURGAIN, Maire de la commune
Sur première convocation adressée le 21 mars 2018 avec l'ordre du jour suivant :

0) Compte rendu du conseil municipal du 19 février 2018,
1) Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Principal,
2) Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Principal,
3) Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Annexe Lotissement,
4) Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Lotissement,
5) Vote du taux des taxes locales directes,
6) Affectation du résultat de l'année 2017 – Budget Principal,
7) Vote du Budget Primitif 2018 – Budget Principal,
8) Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI),
9) Affectation du résultat de l'année 2017 – Budget Annexe Lotissement,
10) Vote du Budget Primitif 2018 – Budget Annexe Lotissement,
11) Répartition des subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2018,
12) Bons de réduction sur la fête foraine,
13) Qualification « Hébergement Pêche »,
14) Informations diverses,
15) Questions diverses.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-neuf heures huit, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Revigny-sur-Ornain se sont réunis au lieu habituel sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le vingt et un mars deux mil dix-huit, conformément aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents : M. BURGAIN, M. CHAUDET, Mme HARMANT, M. RETIÈRE, Mme MIGNOT, Mme BRULLOT-DESTENAY, M. PONCY, Mme FABRO, M. MILLON, Mme BERTHAULT, Mme MERCIER, M. LE NABEC et M. GIBRAT.

Etaient représentés : M. FISNOT par M. BURGAIN, Mme CHAURÉ par Mme HARMANT, Mme VIARD-MAILLARD par M. GIBRAT,

Etaient excusés : M. LARCHER, Mme THIÉBAUT, M. GUILBAUT, Mme MOUROT, M. PEREGALLI, Mme FLEGNY et M. PERRIGAUD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de deux secrétaires pris au sein du Conseil, à l'unanimité.

Mesdames FABRO et MERCIER ont accepté cette fonction.

Le Maire a procédé à la lecture de l'ordre du jour et a proposé l'ajout d'un point supplémentaire :

- Demande de subvention pour le bâtiment destiné à accueillir le Centre Social

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour.

0) **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2018.**
A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2018.

09.7.1 **Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal examine le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal, établi par le Receveur Municipal pour la Ville qui s'établit comme suit :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (MERCIER, GIBRAT et VIARD)

Fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Recettes	2 866 202.16 €	2 564 207.72 €
Dépenses	2 866 202.16 €	2 552 512.23 €
Excédent		**11 695.49 €**

Investissement

	Prévues	Réalisées
Recettes	1 423 099.28 €	877 333.68 €
Dépenses	1 423 099.28€	947 280.78 €
Déficit		**69 947.10 €**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
le Conseil Municipal, à la majorité, adopte le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal.

Les différences de montants de certaines dépenses budgétaires entre les différents tableaux support présentés, correspondent à des sommes existantes en novembre 2017, mais non mises à jour au 31 décembre. De ce fait, les montants définitifs des dépenses d'investissement 2017 réalisées sont 311 524.61€ (compte 2135), 146 288.07€ (compte 2151) et 35422.53€ (compte 2158).
Les autres dépenses d'investissement 2017 sont inchangées.
Les différences de sous-totaux des recettes 2017 entre les différents tableaux fournis, s'expliquent, tant en fonctionnement qu'en investissement, par de nouvelles imputations dont les lignes ne sont pas créées dans les tableaux faisant apparaître chaque compte. Pour autant, les valeurs sont justes dans le tableau de synthèse par chapitre du budget 2018, lequel ne comporte aucune erreur ou manquement.

10.7.1 **Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Principal**

Le Compte Administratif 2017 du Budget Principal, fait ressortir sous une présentation différente, des résultats identiques à ceux du Compte de Gestion 2017, à savoir :

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 (MERCIER, GIBRAT, VIARD et LE NABEC)

Fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Recettes	2 866 202.16 €	2 564 207.72 €
Dépenses	2 866 202.16 €	2 552 512.23 €
Excédent		**11 695.49 €**

Investissement

	Prévues	Réalisées
Recettes	1 423 099.28 €	877 333.68 €
Dépenses	1 423 099.28€	947 280.78 €
Déficit		**69 947.10 €**

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Philippe CHAUDET,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
le Conseil Municipal, à la majorité, adopte le Compte Administratif 2017 du Budget Principal.

M. LE NABEC s'abstient car il existe des écarts pour certains montants entre les différents tableaux support présentés.

11.7.1 **Approbation du Compte de Gestion 2017 – Budget Annexe Lotissement**

Le Conseil Municipal examine le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe du lotissement Haie Herlin, établi par le Receveur Municipal pour la Ville qui s'établit comme suit :

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION

Fonctionnement

Dépenses	6 165.42 €
Recettes	6 165.42 €
Excédent	0.00 €

Investissement

Dépenses	153 082.71 €
Recettes	150 000.00 €
Déficit	3 082.71 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe du lotissement Haie Herlin.

M. GIBRAT demande à ce que l'origine et l'historique, ainsi que l'évolution du projet de lotissement soit évoqué en commission. Le Maire répond que le marché du lotissement a été signé juste avant les élections de 2008. Il fera l'historique au préalable de la commission qui évoquera le sujet.

12.7.1 Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe Lotissement

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du lotissement Haie Herlin, fait ressortir sous une présentation différente, des résultats identiques à ceux du Compte de Gestion 2017, à savoir :

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION

Fonctionnement

Dépenses	6 165.42 €
Recettes	6 165.42 €
Excédent	0.00 €

Investissement

Dépenses	153 082.71 €
Recettes	150 000.00 €
Déficit	3 082.71 €

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Philippe CHAUDET,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du lotissement Haie Herlin.

13.7.2 Vote du taux des taxes locales directes

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des taxes locales directes.

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux sur la base de l'état 1259, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 12,06 %
- ✓ Taxe foncière bâtie : 20,33 %
- ✓ Taxe foncière non bâtie : 37,25 %

14.7.1 Affectation du résultat de l'année 2017 – Budget Principal

Vu le compte administratif 2017,
Considérant le résultat de l'exercice 2017,

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION :

	Résultat clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2017	Résultat global 2017
Investissement	43 298.89		-69 947.10	-26 648.21
Fonctionnement	331 393.36		11 695.49	343 088.85
Total	374 692.25	0,00	-58 251.61	316 440.64

Résultat d'investissement (001) : 26 648.21
Reprise en fonctionnement compte (002) : 343 088.85

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2017 ci-dessus.

15.7.1 Vote du Budget Primitif 2018 – Budget Principal

Après passage en Commission des Finances le 20 mars 2018, Monsieur CHAUDET, Adjoint aux finances, présente le Budget Primitif 2018, soumis au vote par chapitre.

POUR : 13
CONTRE : 2 (GIBRAT et VIARD)
ABSTENTION : 1 (MERCIER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'adopter le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 214 217.77	2 779 124.85	1 298 497.60	733 590.52
Opérations d'ordre	569 967.08	5 060.00	5 060.00	569 967.08
Total	2 784 184.85	2 784 184.85	1 303 557.60	1 303 557.60

M. GIBRAT demande si c'est la Commune qui décide de la taxe d'électricité. Le Maire répond que c'est la taxe qui a été votée par le Conseil Municipal l'an passé, qui permet d'obtenir de la FUCLEM des subventions plus importantes pour les travaux d'éclairage. Tout l'argent qui est perçu par la Commune au titre de cette taxe est remis dans l'éclairage public. La FUCLEM exige de taxer à 4% minimum. La Commune a voté 8% comme c'est le cas pour toutes les autres communes meusiennes. Le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse en 2018 a pour conséquence un manque à gagner de 80 000€ environ, mais qui sera récupéré en plus que l'aide habituelle en 2019. Le Maire informe que les dotations de l'Etat ont baissé de 280 000€ depuis 2014 à Revigny. M. LE NABEC demande si on a une projection des dépenses d'amortissement. Le Maire répond que jusqu'il y a quelques années, toutes les dépenses d'investissement étaient amorties. En février2013, le Conseil Municipal a décidé de ne pas amortir certains investissements tels que les travaux de voirie, et de bâtiments, pour ne pas grever anormalement le budget. Le Maire informe que si l'ensemble du budget d'investissement est réalisé, il faudra un prêt de 300 000€.
M. GIBRAT vote contre le budget car les projets d'investissements 2018 n'ont pas été discutés en toutes commissions, mais seulement présentés car ils étaient déjà calés. Le Maire répond qu'il en tient compte et explique que les projets devaient être finalisés en amont afin de pouvoir les présenter aux cofinanceurs.

16.7.1 Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Une gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour les Collectivités Locales, porteuses à elles seules de près de 75 % de l'investissement public.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (LE NABEC)

La Commune, par délibération du 24 mars 2017, s'est dotée d'un tel processus de planification et de programmation des projets d'investissements. La mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet de donner une vision prospective et synthétique. Le PPI concerne la liste des projets phares, ainsi qu'une grande partie des projets destinés à la conservation du patrimoine et au renouvellement de biens d'équipement.

A partir du recensement assez complet des projets d'investissements, une priorisation et une optimisation des phasages de dépenses et recettes pour la période considérée a été menée.

Les objectifs liés à la capacité financière de la commune ont été affinés, notamment en relation avec les subventions d'investissement, l'épargne nette et la capacité d'autofinancement définie par la prospective financière, la nécessité de maîtriser l'endettement et de maintenir la capacité de désendettement à un niveau soutenable.

Malgré un contexte de forte contrainte budgétaire, la commune a fait le choix de maintenir un objectif de 5 millions d'euros environ d'exécution de dépenses d'équipement pour la période 2017 à 2020.

La délibération du 24 mars 2017 prévoyait un principe de clauses de revoyure nécessaire, déterminé en lien avec le contexte financier évolutif.

De ce fait, la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2017 – 2020 est arrêté comme suit. Il se répartit par Politique Publique ou service de la façon suivante :

Opération	Montant total (valeur 2018)	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020
Adm	362 172,76 €	240 348,21 €	228 700,00 €	228 700,00 €
AG	254 780,00 €	31 953,84 €	27 870,00 €	37 370,00 €
Boyer	2 000,00 €			
Camping	59 600,00 €	4 850,00 €	1 800,00 €	50 000,00 €
Cimetière	24 100,00 €	4 100,00 €	20 000,00 €	
Copary	1 300,00 €			

Ecole Fabre	45 579,00 €	5 929,00 €	16 550,00 €	19 500,00 €
Ecole Jaurès	38 231,00 €	9 811,00 €	11 620,00 €	16 800,00 €
Ecole Maginot-Poincaré	11 850,00 €	2 050,00 €	4 800,00 €	5 000,00 €
Ecole Pergaud	3 598,00 €	2 356,00 €	1 242,00 €	
Ecole Rased				
Ecoles	127 700,00 €	127 700,00 €		
Eglise	61 764,00 €			61 764,00 €
Foyer restaurant	93 655,00 €	77 311,00 €	16 344,00 €	
Logements	116 924,50 €	15 324,50 €	30 750,00 €	
MDS				
Multi accueil	34 000,00 €	24 000,00 €	10 000,00 €	
Réhab. Pagnol	608 322,00 €	445 426.40 €	162 895.60 €	
Salle Léo Lagrange	9 050,00 €		9 050,00 €	
Sécurité	8 600,00 €	6 700,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
ST	102 250,00 €	15 900,00 €	22 850,00 €	54 000,00 €
Voirie	333 400,00 €	12 200,00 €	111 000,00 €	5 000,00 €
Voirie Eclairage public	119 722,85 €	106 672,85 €	3 000,00 €	
Voirie Entretien	403 540,80 €	169 924,80 €	73 000,00 €	71 500,00 €
Voirie Haie Herlin	311 100,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	22 800,00 €
Voirie Leclerc	1 623 925,25 €			313 000,00 €
Voirie Libé	514 200,00 €		154 286,00 €	359 914,00 €
Voirie Pompiers	32 187,19 €			
Voirie Sarrail	359 468,40 €		359 468,40 €	
Total général	**5 663 020,75 €**	**1 303 557,60 €**	**1 268 126.00 €**	**1 247 248,00 €**

Il est proposé de se prononcer favorablement à cette proposition de mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2017 – 2020.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'adopter la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2020 tel que détaillé ci-avant.

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION :

17.7.1 Affectation du résultat de l'année 2017 – Budget Annexe Lotissement

Vu le compte administratif 2017,
Considérant le résultat de l'exercice 2017,

	Résultat clôture exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2017	Résultat global 2017
Investissement	-239 445.76		-3 082.71	-242 528.47
Fonctionnement	113 162.59		0.00	113 162.59
Total	-126 283.17	0,00	- 12 109.59	129 365.88

Résultat d'investissement (001) : -242 528.47
Reprise en fonctionnement compte (002) : 113 162.59

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de l'exercice 2017 ci-dessus.

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION :

18.7.1 Vote du Budget Primitif 2018 – Budget Annexe Lotissement

Après passage en Commission des Finances le 20 mars 2018, Monsieur CHAUDET, Adjoint aux finances, présente le Budget Primitif 2018, soumis au vote par chapitre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe lotissement Haie Herlin pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 878.69	143 761.86	10 517.29	0.00
Opérations d'ordre	256 924.45	117 041.28	246 407.16	256 924.45
Total	260 803.14	260 803.14	256 924.45	256 924.45

Le Maire informe que c'est un budget qui est en attente de ventes de terrains.

19.7.5 Répartition des subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2018

Après passage en Commission Culture Sports et Loisirs et en Commission des Finances,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
M. LE NABEC et Mme MERCIER faisant partie de deux associations, ne participent pas au vote.
le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des subventions à allouer aux associations et autres organismes pour 2018 ainsi qu'il suit :

POUR : 14
CONTRE :
ABSTENTION :

Associations culturelles (3 100.00 €)

Bibliothèque	3 100.00 €	et 18 447.93 € en avantage en nature

Associations loisirs (10 250.00 €)

ACCA de Revigny-sur-Ornain	550.00 €	
AAPPMA	700.00 €	et 775.95 € en avantage en nature
Temps Dance	1 000.00 €	et 6 890.22 € en avantage en nature
Les chats libres de Revigny	3 000.00 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	4 000.00 €	
Syndicat d'Initiative	1 000.00 €	et 8 630.45 € en avantage en nature

Associations patriotiques (1 300.00 €)

ACPG	100.00 €
AFN	100.00 €
MAGINOT	100.00 €
Combattants républicains	100.00 €
Accueil de la Flamme (ACPG)	700.00 €
Le Souvenir Français	200.00 €

Associations sociales (3 800.00 €)

Croix Rouge Française	3 100.00 €	
Restos du cœur	700.00 €	et 9 223.96 € en avantage en nature

Associations avec acompte (74 300.00 €)

Centre Social du Pays de Revigny	40 300.00 €	et 15 004.35 € en avantage en nature
Orchestre d'Harmonie Revigny	34 000.00 €	et 8 176.51 € en avantage en nature

Associations sportives (37 280.00 €)

O.M.S.	450.00 €	
Ornain Revigny Hand	12 380.00 €	et 31 535.72 € en avantage en nature
Revigny Basket Club	6 000.00 €	
Revigny Tennis Club	8 000.00 €	et 8 423.14 € en avantage en nature
SBAR Pétanque	2 800.00 €	et 2 631.92 € en avantage en nature
USEP	900.00 €	
UNSS	700.00 €	et 2 631.92 € en avantage en nature
Football Club de Revigny	5 000.00 €	et 54 977.63 € en avantage en nature
Futsal de Revigny	1 000.00 €	et 2 451.00 € en avantage en nature

Il est mis en réserve une somme de 2 000.00 €.

A ce montant s'ajoutent 12 896.52 € de subventions destinées aux coopératives scolaires des écoles de Revigny, à l'organisation de spectacles de fin d'année civile, et pour les sorties scolaires.
Pour l'année 2018, les montants sont fixés comme suit :

- 3.67 € par élève soit 1 071.64 € pour l'organisation de spectacles
- 10.30 € par élève de cycle 1 et 14,28 € par élève de cycles 2 et 3 pour les sorties scolaires soit 11 824.88 €.
- 600.00 € pour le Foyer Socio-Educatif

Le montant total des subventions à verser aux associations, réserve comprise, s'élève ainsi à : 145 476.52 €.

Le Maire indique que l'an prochain, la valorisation des bénévoles de chaque association sera mise en avant. Mme MERCIER indique que les Restos du cœur utilisent la box de la bibliothèque, alors que la subvention de la bibliothèque sert en partie à payer la box internet. Elle demande à ce que la quote-part de la box soit prise en compte à l'avenir. Le Maire indique que des efforts financiers seront à faire à l'avenir par les associations disposant de réserve financière significative. M. GIBRAT demande à ce qu'une règle soit définie pour tenir compte des critères de répartition des subventions. Mme MERCIER demande aussi à ce que le dernier relevé bancaire soit joint à la demande de subvention, et que les règles soient très précises.

20.9.1 **Bons de réduction sur la fête foraine**

Il est proposé d'octroyer à chaque élève des écoles maternelles et élémentaires de Revigny ainsi qu'aux enfants du personnel scolarisés jusqu'au CM2, une réduction de 2 euros sur les manèges installés pour la fête foraine sous la forme de 2 tickets d'une valeur de 1 euro chacun.
Ces tickets seront distribués dans les écoles
Le budget maximum octroyé est de 700 euros.

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION :

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à chaque élève des écoles maternelles et élémentaires de Revigny ainsi qu'aux enfants du personnel scolarisés jusqu'au CM2, une réduction de 2 euros sur les manèges installés pour la fête sous la forme de 2 tickets d'une valeur de 1 euro chacun.
Le budget maximum octroyé est de 700 euros.

Le Maire informe que depuis deux ans, les forains ont accepté environ 250 € de tickets communaux lors de chaque fête.

21.8.8 **Qualification « Hébergement Pêche »**

Le Label « Hébergement Pêche » est attribué par la Fédération Départementale de pêche à des hébergements ouverts à la location touristique, tel que le camping. Il a pour but de développer la pêche de loisir et favoriser le tourisme de séjour pour des clientèles pratiquant l'activité.
La labellisation « Hébergement Pêche » pour le camping municipal permettrait de développer son attractivité et le faire connaître via notamment les supports de communication.

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION :

Il est donc proposé la signature d'une convention permettant d'administrer ces dispositions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la Fédération Départementale de Pêche et le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse.

22.7.8 **Demande de subventions pour le bâtiment destiné à accueillir le centre social**

Le centre social est actuellement basé dans un immeuble de l'OPH. Cependant, dans la cadre du plan de restructuration de ses bâtiments, l'OPH a programmé la démolition prochaine de l'immeuble. Il est donc indispensable de retrouver rapidement un autre site pour le centre social.

POUR : 16
CONTRE :
ABSTENTION :

La Commune de Revigny dispose d'un site à proximité de l'actuel, ce qui permettra de poursuivre les activités avec la même population. Le site communal disponible est celui de l'ancienne école Pagnol, mais il nécessite des travaux de réhabilitation, tels que l'agencement des cloisons, l'amélioration de l'isolation, la remise aux normes électriques, etc.
L'objectif de ce projet est donc de procéder à des travaux de réhabilitation de l'ancienne école Pagnol pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions de confort et de sécurité le centre social.
L'avant-Projet Détaillé détermine le coût du projet à 506 935,00 euros hors taxes (y compris la maîtrise d'œuvre et les contrôles nécessaires).

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet
- autorise le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR, Fonds de soutien Enveloppe n°1), du Département, de la Région, de la Copary, et du GIP Objectif Meuse, selon le plan de financement ci-annexé,
- accepte les fonds versés par l'Etat (DETR, Fonds de soutien Enveloppe n°1), le Département, la Région, la Copary, et le GIP Objectif Meuse.

Informations diverses :

PONT SCNF : Suite à l'information du Département que le pont SNCF sera coupé 4 mois, le Maire a demandé au Département d'élargir la Route de Neuville pour y circuler dans les 2 sens et éviter aux revinéens de passer par la Route du Trou des Fourches. Les travaux n'ont pas été réalisés à la meilleure époque, mais il fallait absolument qu'ils soient terminés pour la mi-mars. Malheureusement, certains poids-lourds y passent malgré l'interdiction et certains usagers ne respectent pas les limitations de vitesse, ce qui provoque les dégradations de la chaussée. Le Maire informe qu'il a eu également des contacts avec les commerçants pour évoquer les perturbations liées au chantier du pont. M. GIBRAT demande à ce que le responsable à l'origine des désordres sur le pont en paye les conséquences. Le Maire répond que le pont est de la responsabilité du Département. A la fin des travaux, il faudra voir quelles auront été les conséquences économiques. Le Maire indique qu'il tiendra informé le Conseil Municipal de l'évolution de ce dossier.
Le Maire informe également que des aménagements vont être réalisés route de Neuville pour inciter à diminuer les vitesses et à rappeler la vigilance à avoir au droit du passage à niveau. Il a aussi demandé une vigilance particulière de la Gendarmerie sur cet axe.

RESTOS DU CŒUR : Les Restos du Cœur ont envoyé un courrier de remerciement pour la subvention allouée.

QUARTIER MAGINOT : Fin février, le Ministère de l'Intérieur a informé la Commune d'un projet d'amélioration et de rénovation des bâtiments de la gendarmerie de Revigny à hauteur de 6,8 millions d'euros pour 2019-2020. La caserne de Revigny a donc un intérêt au point de vue national.

COMMISSIONS : Le Maire indique un changement dans les commissions à venir. Tous les conseillers seront dorénavant inviter à toutes les commissions. Une commission travaux aura lieu en mai ou juin 2018.

Questions diverses :

M. GIBRAT indique que les rassemblements de chats apportent des nuisances au voisinage. Aussi, il ne faut pas nourrir les chats errants. Le Maire précise qu'il existe un partenariat avec l'association Les chats libres de Revigny et la subvention allouée sert à payer les frais vétérinaires de stérilisation.

Levée de séance à 21h21.

Le Maire,

MAIRIE DE REVIGNY SUR ORNAIN (Meuse)

Pierre BURGAIN